

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 juin 2026 à 19h00

ppp

Nombre de conseillers

- ♦ en exercice : 29
- ♦ présents : 27
- ♦ votants : 29

ppp

Date de convocation

23 juin 2026

Date de publication

02 juillet 2026

Présidente : I. PASTEUR, Maire

Présents :

Mme Isabelle PASTEUR, Mme Sophie PANNETIER, M. Moulay JELLAL, Mme Valérie PONTONNIER, M. Tanguy BAGNARD, Mme Catherine GOZZI, M. Arnaud DEMANGE, Mme Sarah BOUNEFIKHA, M. Philippe SCHMITT, M. Dominique GANAYE LEHMANN, Mme Patricia BONNEAU, Mme Véronique BACHELARD, M. Pierre ABECASSIS, Mme Kheira BOUZIANE LAROUSSI, M. Khammay SOUVANLASY, M. Saturnin AWOUNOU, M. Denis REUET, Mme Evelyne PREIONI VINCENT, M. Sylvain BOULOGNE, Mme Sophie BOUVIER, Mme Mélanie SOUHAI, Mme Maïlys GANHY, Mme Zahira DEGOUDJ, M. Philippe BERTHELIER, Mme Virginie DOS SANTOS, M. Sébastien KENCKER, Mme Caroline LE ROUX

Excusés : M. Karim KHATRI (pouvoir à V. PONTONNIER), M. Julien CHAPET (pouvoir à S. KENCKER)

Secrétaire de séance : Tanguy BAGNARD, Adjoint au Maire

2. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE MANDAT 2026-2032

Décision :

23 voix pour : Isabelle PASTEUR, Arnaud DEMANGE, Maïlys GANHY, Moulay JELLAL, Sophie PANNETIER, Philippe SCHMITT, Catherine GOZZI, Tanguy BAGNARD, Valérie PONTONNIER, Dominique GANAYE LEHMANN, Véronique BACHELARD, Patricia BONNEAU, Karim KHATRI, Sarah BOUNEFIKHA, Sylvain BOULOGNE, Evelyne PREIONI VINCENT, Pierre ABECASSIS, Kheira BOUZIANE LAROUSSI, Khammay SOUVANLASY, Saturnin AWOUNOU, Sophie BOUVIER, Denis REUET, Mélanie SOUHAI

6 voix contre : Sébastien KENCKER, Caroline LE ROUX, Philippe BERTHELIER, Virginie DOS SANTOS, Julien CHAPET, Zahira DEGOUDJ

Conformément à l'article L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales, dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur précédemment adopté demeure applicable jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau règlement.

Le projet de règlement intérieur a été mis à jour afin d'être mis en conformité avec les dispositions en vigueur du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le règlement intérieur du Conseil municipal pour le mandat 2026-2032, joint en annexe 1.



Fait à Quetigny, le 30 juin 2026

Copie Certifiée Conforme,

Isabelle PASTEUR
Maire de Quetigny

Vice-Présidente de Dijon Métropole